

# Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

## ALERTE

## Collectivités



Lavage autorisé des  
toitures, des façades  
et des trottoirs



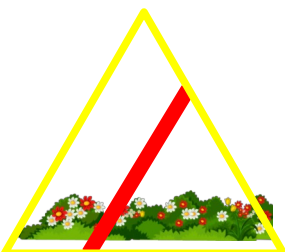
Surveillance accrue des  
Stations d'épuration et  
Délestage interdit  
*(sauf dérogation DDT)*



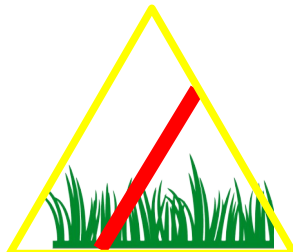
Piscines  
ouvertes au public  
autorisées



**Interdiction** d'arroser  
les terrains de sport  
entre 11h et 18h



**Interdiction** d'arroser  
les pelouses  
et les massifs  
fleuris de 11h à 18h



**Interdiction** d'arroser  
Les espaces verts  
*sauf arbres et arbustes  
plantés depuis moins d'1 an  
(arrosage autorisé de 18h à 11h)*



**Fermeture** des fontaines  
en circuit ouvert,  
brumisateurs interdits



**Interdiction** de toute  
manœuvre d'ouvrage  
influant le débit ou le  
niveau de l'eau



**Interdiction** de  
remplir et de vidanger  
les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels  
sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)